

Année faste en perspective pour les introductions en Bourse

Avec la hausse continue de la Bourse de Paris et le niveau désormais enviable des valorisations boursières, les candidats aux introductions en Bourse se bousculent, l'Etat en tête. Mais pour que ces projets se concrétisent, encore faut-il que les conditions de marché se maintiennent et que les souscripteurs y voient leur intérêt.

Les investisseurs auraient-ils à nouveau foi dans la Bourse ? Il faut dire que le CAC 40, l'indice phare du marché parisien, vient d'aligner une sixième année consécutive de progression (si on ne tient pas compte de 2014, où il avait concédé 0,54 %) et entame 2018 dans des conditions favorables. La croissance économique est mondiale, et surtout présente dans toutes les zones, les prévisions bénéficiaires des entreprises sont orientées à la hausse et les taux d'intérêt semblent rester sous le contrôle des banques centrales.

« Nous pourrions assister à une trentaine d'opérations cette année », Yannick Petit, président d'Allegra Finance

Dans ce contexte, les projets d'introduction en Bourse se multiplient, car les valorisations sont redevenues intéressantes, le CAC 40 affichant une progression de plus de 70 % depuis la fin de 2011. Alors qu'il n'y a eu que quatorze introductions en Bourse l'an dernier, des sociétés de biotechnologies pour près de la moitié et dont les premiers pas ont été dans l'ensemble décevants, « *nous pourrions assister à une trentaine d'opérations cette année* », annonce Yannick Petit, président de la société de conseil en introductions Allegra Finance.

C'est justement la fonction première de la Bourse : financer l'économie réelle, par le mécanisme des introductions ou des augmentations de capital. C'est ce que l'on appelle le marché primaire, le moment où une société émet des titres pour se donner les moyens de financer son développement. Charge à elle de déterminer un juste prix de souscription afin de rester attractive pour les futurs actionnaires. « *Il est en effet d'usage que le prix d'introduction soit inférieur de 20 % à 30 % au prix du marché afin de récompenser l'actionnaire de la première heure* », explique M. Petit. « *La notion de décote existe, mais est un peu floue* », tempère Jérôme Laure, directeur associé de Degroof Petercam, « *car elle est calculée par rapport à un prix qui*

valorise pleinement le plan d'affaire de la société, mais qui n'a jamais été confronté à l'environnement boursier ».

Un retour des privatisations

Le retour en grâce des introductions en Bourse en 2018 dépendra donc de l'accueil qui sera réservé aux premières et surtout à leurs parcours boursiers. Tous les acteurs économiques ont donc intérêt à ce que cela se passe bien, l'Etat en premier.

En créant le fonds pour l'innovation, qui sera doté de 10 milliards d'euros, le gouvernement ouvre de nouveau la voie aux grandes manœuvres. Si les noms d'Engie et d'Aéroports de Paris sont souvent cités en ce qui concerne de nouvelles cessions de parts, car étant déjà en Bourse, le gouvernement pourrait surtout tirer son affaire avec la mise sur le marché de la Française des jeux. L'Etat pourrait sortir partiellement *« à un prix supérieur à celui enregistré dans les comptes de la nation »*, selon M. Laure, *« car il n'y a pas vraiment de comparables cotés et une belle histoire à raconter »*.

A ce jour, aucune décision n'est encore arrêtée mais le choix est large. L'agence des participations de l'Etat évalue actuellement les parts détenues dans les 81 entreprises à près de 100 milliards d'euros. Si certaines considérées comme stratégiques (comme la défense ou l'énergie) sont exclues d'emblée, de nombreuses autres pourraient trouver le chemin de la Bourse après avoir, au préalable, modifiés les textes sur les pourcentages de détention imposés. A condition bien sûr que la Bourse reste bien orientée au cours des prochains mois.